

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2025 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

5. Actualisation de l'Autorisation de Programme rénovation énergétique dans les écoles

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération 6-2022 en date du 28 mars 2022, le Conseil Municipal a délibéré sur l'ouverture de 5 Autorisations de Programmes (AP) d'investissements.

De plus, les AP ont été réajustées :

- Actualisation des AP a été réalisée par la délibération 7 en date du 27 mars 2023
- Actualisation des AP a été réalisée par la délibération 16 en date du 8 avril 2024
- Actualisation des AP a été réalisée par la délibération 6 en date du 7 avril 2025

AP pour les services scolaires :

En avril 2025, la commune a ouvert une autorisation de programme pour les services scolaires présentée ci-dessous.

AP Rénovation services scolaires	Total AP	2025	2026
Rénovation dans les écoles (Vire)	1 100 000	600 000	500 000
Rénovation cuisine centrale (Vire Normandie)	1 150 000	100 000	1 050 000
Crédits AP 2025	2 250 000	700 000	1 550 000

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250718-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Délibération n°2025/07/07/05 du 7 juillet 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Evolution de l'AP « Rénovation services scolaires, sous-programme rénovation dans les écoles »

Le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté au Conseil Municipal du 24 février 2025 décrit l'investissement significatif de la commune réalisé et à venir dans les établissements scolaires publics de la commune, à savoir :

- les écoles de Malraux (Vire) et d'Arthur Papworth (Vaudry) ayant respectivement bénéficié d'une rénovation thermique à hauteur de 610k€HT et de 48k€HT,
- 4 projets de rénovation thermique concernant les écoles Castel, Tour aux Raînes, Pierre Mendes France (Vire), les Prés Verts (Saint Germain de Tallevende). L'état dégradé des toitures, des murs extérieurs et des fenêtres nécessite, pour certaines, une importante réfection. A titre d'exemple, l'école Castel n'a pas connu de travaux de rénovation (clos/couvert) depuis sa construction. Ces rénovations s'accompagneront donc de travaux d'amélioration des performances thermiques et énergétiques.

Afin de travailler sur ce projet, la commune propose d'intégrer le programme EduRénov.

Piloté par la Banque des territoires, le programme EduRénov, lancé en 2023, accompagne les collectivités territoriales dans la rénovation énergétique de leurs établissements scolaires et éducatifs. Il vise à améliorer les conditions d'étude et de travail des élèves et du corps éducatif ainsi qu'à réduire les consommations d'énergies des bâtiments, dont les coûts progressent annuellement. Dans cet objectif, les collectivités membres du programme EduRénov ont accès à des ressources, à une communauté de projets, à un financement d'ingénierie (études énergétiques, soutien pour le montage financier ...) et à des prêts à taux préférentiels.

Ce programme permet donc de bénéficier d'une étude prise en charge à 100% par la banque des territoires et de conditions spécifiques d'emprunt. En effet, sur la base des scénarios restitués dans l'étude et avec un engagement de réaliser les travaux permettant d'atteindre à minima 40% d'économie d'énergie par rapport à l'année de référence (décret tertiaire), la banque des territoires propose un emprunt couvrant l'ensemble des dépenses de l'opération (y compris la Maîtrise d'œuvre), sur une durée longue (40 ans), avec un taux d'intérêt basé sur le taux du livret A + marge (Marge actuelle 0,4%) soit, à ce jour, un taux de 2,8% (2,4%+0,4%) et une durée de préfinancement de 24 mois. Cette durée de préfinancement permet de décaisser les fonds en fonction de l'exécution de l'opération dans la limite de 24 mois.

L'ouverture initiale de l'AP portait sur 2 années de crédits de paiement (2025/2026) et un montant prévisionnel de l'AP de 1,1 M€ correspondant au premier chiffrage d'une école.

Au regard des audits énergétiques et du chiffrage des travaux de rénovation, les dépenses prévisionnelles d'investissement, chiffrées par le cabinet Espélia (cabinet référencé par la Caisse des Dépôts), s'élèvent comme suit :

Ecole castel	Ecole Tour aux Raînes	Ecole Pierre Mendes France	Ecole Les Prés Verts	TOTAL
923 000€ HT	969 450€ HT	938 938€ HT	374 331€ HT	3 205 719€HT
1 107 600€ TTC	1 163 340€ TTC	1 126 725 € TTC	449 198€ TTC	3 846 862€ TTC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250718-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/05 du 7 juillet 2025 à 20h30

Révision de l'AP « rénovation des services scolaires, sous-programme rénovation dans les écoles »

	Total AP	2025 CP	2026 CP	2027 CP
AP Rénovation services scolaires				
<i>*Sous-Programme : Rénovation écoles</i>	3 846 990€ TTC	272 500€TTC	2 187 440€TTC	1 386 923€TTC
	*3 205 720€ HT		1 892 450€ HT	1 313 270€ HT
<i>Sous-Programme : Cuisine centrale</i>	1 150 000 TTC	100 000€ TTC	1 050 000€TTC	
TOTAL				

*Le montant prévisionnel HT de l'AP correspond au montant de l'emprunt

Considérant que la réduction des consommations énergétiques est un des principaux leviers pour maîtriser les dépenses énergétiques et atténuer les effets du changement climatique,

Considérant que, parmi ses compétences essentielles, la commune a la charge, entre autre, d'entretenir ou rénover le patrimoine des écoles publiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 18 Juin 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 Juin 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver l'actualisation des AP/CP pour les opérations susmentionnées,
- De préciser que les crédits de paiement sont inscrits au Budget 2025,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à transmettre et à signer les documents nécessaires pour une demande de prêt Eduréno auprès de la Banque des Territoires, à hauteur de la globalité de l'opération soit 3 200 000€, dans les conditions décrites ci-dessus.
- D'autoriser Madame la Maire, en fonction de l'éligibilité de l'opération aux dispositifs d'aides publiques, à solliciter des demandes de subvention auprès des services de l'Etat, du SDEC et dans le cadre des appels d'offres des fonds européens et à signer tous les documents relatifs à ces demandes.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	08
Vote Pour	47	08
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250718-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Le Secrétaire de Séance

Samuel BINET

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/05 du 7 juillet 2025 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 39

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents : 0

Le 7 Juillet 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 1^{er} juillet 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 1^{er} juillet 2025.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie		☒		Régis PICOT
CHÉNEL Fernand	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
HAMEL Serge	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
LABROUSSE Catherine	☒			
LAURENT Françoise	☒			
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception par le Maire

014-200060176-20250718-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025

Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/05 du 7 juillet 2025 à 20h30

LEFEBVRE Yoann		☒		Cindy COIGNARD
LEFOUR Tony		☒		Sabrina LABROUSSE
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine		☒		Pierre Henri GALLIER
MADELAINE Catherine	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Philippe MALLÉON
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri		☒		Corentin GOETHALS
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine		☒		Patrick GOSSMANN
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud		☒		Michel LELARGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250718-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/05 du 7 juillet 2025 à 20h30